

Communiqué de presse

Nanterre, le 28 mars 2022

SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENT / VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine et Pascal Pelain, Maire de Villeneuve-la-Garenne, ont signé le 2^{ème} contrat de Développement entre le Département et la Ville de Villeneuve-la-Garenne. Ce contrat (2021-2023) matérialise un soutien financier à la commune de plus de 7 800 000 €.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communes, le Département apporte un appui financier régi par un partenariat contractuel couvrant une période triennale. Le contrat de Développement Département / Ville regroupe ainsi les subventions versées aux communes. Ce dispositif affirme le rôle de partenaire du Département auprès des communes tout en leur permettant d'engager des projets structurants avec une aide financière pérenne.

Le montant du soutien financier départemental pour la ville de Villeneuve-la-Garenne s'élève à 7 817 068 € et est réparti comme suit :

- 5 740 000 € en investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Reconstruction de la halle du marché	4 960 000 €
Rénovation de la piscine	780 000 €
Sous-total investissement	5 740 000 €

- 2 077 068 € en fonctionnement (en valeur de base)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	832 341 €
Relais d'assistantes maternelles	31 662 €
Activités culturelles	158 994 €
Activités sportives	29 160 €
Sous-total fonctionnement hors politique de la ville	1 052 157 €
Politique de la Ville	1 024 911 €
Sous-total fonctionnement avec politique de la ville	2 077 068 €

Il s'agit du deuxième contrat de développement entre le Département et la ville de Villeneuve-la-Garenne. Ce contrat représente une augmentation de 149% en investissement (5 740 000 €) comparé à celui signé pour la période 2018-2020 qui s'élevait alors à 2 300 000 €.

Depuis 2013, le Département met en œuvre des contrats de développement avec les 36 communes de son territoire afin de faire émerger et de soutenir des projets locaux. Au total, 96 contrats ont été formalisés avec les communes ce qui représente un montant de 554,4 millions d'€.

CONTACT PRESSE

Célia DAHAN

01 47 29 32 32 / cdahan@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

